Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_083-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le vingt-et-un mai, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY, Mme Martine JULÉ MAHIEUX, M. Roland GUILLEMOT, Mme Sylvie PERESSE, M. Joël BERNARD, Mme Annick MAURISSEAU BERTRAND, M. Patrick ANDRÉ, Mme Valérie COURTET, M. Christophe BERNARD, M. Jean-Michel RIVALAN, Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE, Mme Catherine DE SAN FELICIANO, M. Thierry DELALANDE, M. David LIEURY, M. Sébastien DANIEL, M. Philippe CABOURO, M. Marc LE POULICHET, Mme Françoise FAVIER, Mme Sandrine GUILLEMOT, Mme Sandrine LEJARS, Mme Lucile TEKAYA, Mme Julie CRENN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Jacques LE NAY donne pouvoir à Gwenn LE NAY
Martine LE ROMANCER donne pouvoir à Roland GUILLEMOT
Baptiste ROBERT donne pouvoir à Annick MAURISSEAU BERTRAND
Stéphanie KÉRIHUEL donne pouvoir à Philippe CABOURO
Maëlle LE GOUIC donne pouvoir à Valérie COURTET

Absents excusés :
Hervé LE GAL, Alexandre COULLIN

Madame Julie CRENN a été nommée secrétaire de séance.

N° 2026-05-083 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - PROPOSITION DE 2 COMMISSAIRES DE LA COMMUNE DE PLOUAY (CIID)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Aux termes de l'article 346 A de l'annexe 3 du CGI la désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur les paramètres d'évaluation de la valeur locative de ces locaux.

En vue de la constitution de la CIID du mandat en cours, il appartient au conseil communautaire de proposer au Directeur départemental des finances publiques, une liste de contribuables en nombre double (20 titulaires et 20 suppléants) sur proposition des communes.

La proposition qui sera faite au Directeur départemental des finances publiques comprendra à minima un membre de chaque commune, soit titulaire, soit suppléant ; la proposition comprendra un nom supplémentaire pour les communes dont le produit fiscal 2025 de Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) est supérieur à 1 M € et un nom supplémentaire pour les communes disposant des bases de CFE les plus importantes.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_083-DE

Les personnes proposées par les communes membres doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- avoir 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites à l'un des rôles d'imposition directe locale de la communauté d'agglomération ou des communes membres.

La commune de Plouay doit proposer à Lorient Agglomération deux commissaires à faire figurer sur la liste de contribuables à transmettre au Directeur départemental des Finances publiques.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des impôts ;

Vu le courrier du 29 avril 2026 de Lorient Agglomération sollicitant les communes membres pour la désignation de leur(s) commissaires(s) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de proposer, pour figurer sur la liste des commissaires titulaires et suppléants à établir par Lorient Agglomération en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des impôts directs (CIID), en qualité de contribuables demeurant sur la commune :

- **M. Gérard LOMENECH**
  Domicilié : 3 rue des noisetiers - 56240 PLOUAY
  né le 4 décembre 1950 à PONT SCORFF

- **M. Denis GUILLEMOT**
  Domicilié : 2 Kerham - 56240 PLOUAY
  né le 30 mars 1962 à HENNEBONT

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Julie CRENN

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO

Commune de : **PLOUAY**

PROPOSITION DES COMMISSAIRES - CIID 2026

CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	IMPOSITION DIRECTE LOCALE TH et/ou TF et/ou CFE
Monsieur	**LOMENECH**	**Gérard**	4 décembre 1950	3 rue des noisetiers 56240 PLOUAY	**TF**
Monsieur	**GUILLEMOT**	**Denis**	30 mars 1962	2 Kerham 56240 PLOUAY	**TF**

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260527-DCM_2026_05_083-DE